

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET



Maladies Infectieuses Emergentes et Menaces Biologiques
 #thérapie #vaccin #diagnostic #prophylaxie #One Health
 #maturation #prématuration #innovation #preuve de concept #NRBC

DESCRIPTION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Les enjeux de la stratégie d'accélération MIE-MN sont de prévenir et contrôler les **phénomènes d'émergence ou de réémergence de maladies infectieuses** pour faire face aux risques susceptibles de provoquer une crise sanitaire majeure et d'en **limiter les impacts**.

Le Consortium d'Accélération et de Transfert pour la Réponse aux Infections Emergentes et aux Menaces (**CATRIEM**), a été désigné lauréat de l'AAP Maturation-Prématuration de France 2030. L'ambition de ce consortium est de sélectionner, co-financer des projets innovants, visant à développer des agents de thérapie, biomarqueurs, vaccins, agents de lutte anti-vectorielles, anticorps...ou des contremesures non médicales (équipements de protection, agents désinfectants, outils de surveillance ...). CATRIEM lance cet Appel à Manifestation d'Intérêt pour sourcer de nouveaux projets ambitieux sur la thématique **des Maladies Infectieuses Emergentes (MIE-MN)** au sein des services de valorisation, des laboratoires nationaux, des hôpitaux, des résultats, des données ou des outils générés dans le cadre d'activités de recherche, pouvant faire l'objet d'un transfert de technologies pour le développement de contremesures médicales ou non médicales.

Cet AMI est destiné à stimuler l'identification & le développement de technologies qui changeront la donne, dans les laboratoires de recherche académique français, les hôpitaux de la Métropole et/ou des Départements et Territoires d'Outre-Mer.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt vise à identifier de nouveaux projets de **prématuration** ou de **maturation** visant à consolider les premières étapes de développement pour transformer ces inventions en premières preuves de concept.

À QUI S'ADRESSE CET AMI ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse à tous les services de valorisation et à toute la communauté scientifique (chercheuses, chercheurs, ingénieures et ingénieurs, cliniciennes et cliniciens...) des établissements de Recherche Publique français, des hôpitaux souhaitant valoriser des travaux de recherche (TRL 2 à 6) qui deviendront des contremesures pertinentes pour les populations.

CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

Seront considérés comme éligibles à un co-financement, les projets

- Offrant la perspective de constituer ou consolider un actif de propriété intellectuelle, propriété d'un établissement public de recherche
- Ayant été sélectionnés par un jury pour l'obtention d'une première partie de financement de maturation ; si votre projet n'a pas encore reçu de co-financement, rapprochez-vous de vos tutelles et structure de valorisation.
- Concernant un pathogène pour l'Humain de la liste ci-dessous, ou tout moyen d'identification d'un nouveau pathogène pour l'Humain avec un potentiel pandémique (pathogène X).

<u>Virus</u>	<u>Bactéries</u>	<u>Pathogène X</u>	<u>Menaces NRBC</u>
Arenaviridae : Genus Mammarenavirus	Francisella tularensis tularensis		Nucléaire
Nairoviridae : Genus Orthonairovirus	Yersinia pestis		Radiologique
Phenuiviridae : Genus Phlebovirus	Bacillus anthracis		Biologique
Hantaviridae : Genus Orthohantavirus	Burkholderia mallei		Chimiques
Coronaviridae			
Filoviridae			
Flaviviridae : Genus Flavivirus			
Orthomyxoviridae			
Pneumoviridae			
Paramyxoviridae			
PoXviridae			
Togaviridae			

Les dépenses associées au développement d'un produit/service innovant éligibles sont les frais directs suivants :

- Salaires des personnels des service de valorisation en charge du montage et du suivi du projet (max 15% des charges directes demandées) ;
- Salaires pour les compétences R&D recrutées pour le projet ;
- Achat de consommables et d'équipements dédiés au projet ;
- Prestations de services ;
- Frais de propriété intellectuelle (max 80k€ pour le continuum Prémat+Mat).

	<u>Prématuration</u>	<u>Maturation</u>
TRL pour soumettre	A minima 2	A minima 3
TRL en fin de projet	TRL3	TRL 4 à 6
Durée (indicative)	12 mois	36 mois
Apport du cofinancier	Cofinancement non obligatoire	A minima 35% des coûts directs demandés à CATRIEM
Demande budgétaire à CATRIEM (frais directs)	Jusque 150 k€	Jusque 520 k€

CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les critères de sélection sont :

- Répondre à un besoin médical important non satisfait
- Proposer une contremesure à caractère innovant
- Présenter un potentiel de valorisation

CALENDRIER DE L'AMI

Cet AMI est ouvert depuis le 07/02/2024 et jusqu'au 28/02/2027.

MODALITÉS DE SOUMISSION

Il est demandé dans un premier temps d'envoyer **une lettre d'intention** (cf trame [ici](#)) qui décrit de manière synthétique le projet (enjeux, livrables, planning, contexte PI, juridique) et permet de vérifier l'éligibilité du dossier.

Si le projet est considéré comme éligible, la cellule opérationnelle de CATRIEM prendra contact avec vous pour demander **un dossier complet**, qui sera ensuite envoyé aux experts 1 mois avant le comité. Les candidats peuvent compléter les dossiers en français ou en anglais.

Les dossiers éligibles seront analysés par le comité d'engagement * constitué par **des experts indépendants** du monde de l'infectieux (industriels, VC ...) puis feront l'objet d'une présentation orale. Les dossiers qui auront reçu un avis favorable de financement par le comité d'engagement seront suivis par l'organisme de valorisation de référence, qui devra signer un avenant à l'accord de consortium (cf ci-dessous) de façon à intégrer le consortium. Ensuite une convention de reversement spécifique à chaque projet sera mise en place pour le versement des fonds.

Pour les porteurs scientifiques : contactez votre référent valorisation pour le montage de votre projet. Si vous ne connaissez pas votre structure de valorisation, la cellule opérationnelle de CATRIEM vous réorientera vers le service compétent.

Les dossiers de demande de co-financement seront soumis exclusivement par les services de valorisation à la cellule opérationnelle de CATRIEM.

Les structures de valorisation souhaitant soumettre un projet alors qu'elles ne sont actuellement pas membre de CATRIEM, seront invitées à identifier parmi les copropriétaires de l'actif de PI développé dans le projet, une structure membre de CATRIEM qui pourrait soumettre directement ledit projet. Sinon, elles devront, si leur projet est sélectionné par le comité, faire la demande d'intégrer le consortium et signer l'accord correspondant (résumé ci-dessous).

Envoi des dossiers par mail à la cellule opérationnelle de CATRIEM :

- Inserm Transfert est le Chef de file Prématuration
contact : victoire.minez@inserm-transfert.fr
- SATT PULSALYS est le Chef de file Maturation
contact : catriem@pulsalys.fr

A PROPOS DE LA STRATEGIE D'ACCELERATION MIE-MN

La stratégie d'accélération MIE-MN (Maladies infectieuses émergentes et Menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) vise à permettre à l'État de comprendre, de prévenir et de contrôler les phénomènes d'émergence ou de réémergence de maladies infectieuses.

Les cinq volets de la stratégie d'accélération MIE-MN sont :

- **un volet de recherche** qui abordera les mécanismes d'émergence, la compréhension des MIE, la conception et l'évaluation de contre-mesures innovantes pour la prévention et la prise en charge des maladies en s'appuyant sur des approches scientifiques multidisciplinaires ;

- **un volet innovation**, en forte articulation avec le volet recherche, qui comprendra des actions de maturation, de transfert technologique, de recherche partenariale ou favorisant la création d'entreprises, pour promouvoir le développement des contre-mesures ;
- **un volet de développement des capacités de production des contre-mesures** permettant de sécuriser sur le territoire national les filières d'intérêt, en coordination avec les initiatives menées à l'échelle européenne ;
- **un volet organisationnel de prévention et de gestion de crise** articulé avec les initiatives internationales ;
- **un volet de formation** favorisant la multidisciplinarité afin de disposer de nouvelles compétences décloisonnées et transversales nécessaires à l'effort de recherche et d'innovation.

A PROPOS DU CONSORTIUM PREMATURATION MATURATION CATRIEM

Le consortium CATRIEM est aujourd'hui composé de 26 membres : des organismes de recherche et leurs structures de valorisation, des Universités, l'ensemble des CHU via la Conférence des Présidents de CHU (en particulier représentés par l'AP-HP et les Hospices Civils de Lyon), des SATT et des SATE.

L'organisation opérationnelle au sein du Consortium CATRIEM est coordonnée par 2 chefs de file : Inserm Transfert pour la prématuration et la SATT Pulsalys pour la maturation.

Ce consortium bénéficie d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 portant les références « ANR-21-MATP-0701 » et « ANR-21-MATP-0702 ».

Pour en savoir plus : <https://www.inserm-transfert.fr/chercheurs/le-consortium-catriem/>

Accord de consortium CATRIEM : les grands principes

Rappels

Pour pouvoir bénéficier d'un financement Prématuration-Maturation par le consortium CATRIEM, la structure récipiendaire des fonds doit être membre du consortium, ou être actionnaire (ou lié par un autre contrat ad hoc) avec un des membres.

Gouvernance

Comité de pilotage

Comité composé de chaque structure membre du consortium. Ce comité est entre autres chargé de :

- Définir les axes prioritaires et critères de sélection des projets d'innovation
- Valider ou non les personnes qualifiées proposées par les parties pour composer le Comité des Engagements,
- Piloter et valider les indicateurs de performance du consortium CATRIEM,

Comité d'engagement (*)

Comité composé de personnes qualifiées, experts du domaine des agents infectieux.

Ce comité est chargé d'évaluer les projets d'innovation qui lui sont soumis et de sélectionner ceux qui recevront un financement CATRIEM suite à une audition.

Les membres du consortium peuvent assister aux auditions, mais les délibérations se font à huis-clos entre les experts.

Cellule opérationnelle

Personnes dédiées au sein des membres chefs de file du consortium (Inserm Transfert pour la prématuration et SATT Pulsalys pour la maturation) chargées de la partie administrative de la vie du consortium, et notamment de la mise en place des différents comités, préparation des supports et des indicateurs, contractualisation et suivi des budgets.

Critères d'éligibilité des Projets d'innovation

Adresser un pathogène de la liste définie par la SA MIE-MN

- Pour la pré-maturation :
 - Être d'un niveau au moins TRL2 ;

- Demander un financement à CATRIEM compris entre 60 et 150k€ ;
- Pour la maturation :
 - Être d'un niveau au moins TRL3 ;
 - Demander un financement à CATRIEM compris entre 100 et 520k€;
 - Avoir été sélectionné par un Co-financeur pour un budget d'au moins 35% de la demande à CATRIEM
 - Si possible, co-développé/co-conçu avec un acteur socio-économique

Modalités financières

Chaque chef de file a reçu de l'ANR une enveloppe pour la prématuration et la maturation.

Une fois sélectionné, le projet d'innovation retenu fera l'objet d'un reversement selon les conditions définies dans la convention de reversement signée par le(s) bénéficiaire(s) avec le chef de file correspondant.

L'aide accordée pour la prématuration ou la maturation n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

Les chefs de file prélèveront des frais de gestion sur l'aide accordée par l'ANR, pour le fonctionnement de la cellule opérationnelle et le bon déroulement de CATRIEM. Ces frais de gestion correspondent à douze pourcent (12%) des charges directes de chaque projet d'innovation.

Ainsi par exemple pour une demande à CATRIEM de 150k€ :

- 18k€ seront versés aux chefs de file (donc n'iront pas directement au Projet)
- Un maximum de 12k€ pourra être utilisé par le bénéficiaire au titre des frais d'environnement
- Un maximum de 15k€ pour être utilisé par le bénéficiaire au titre des frais de personnel dédié à la valorisation (ingénieur PI, business développer, etc ...)
- Un maximum de 80k€ (sur le continuum prématuration+maturation) peut être utilisé pour les frais de PI

En cas de revenus issus d'un transfert vers un partenaire industriel, ces revenus seront répartis entre les parties copropriétaires selon les accords en place entre elles, sans retour financier pour le consortium CATRIEM.

A PROPOS DES CHEFS DE FILE CATRIEM

Inserm Transfert, filiale privée de l'Inserm, est en charge de la valorisation et des innovations de l'Inserm et de ses partenaires académiques en santé humaine et favorise les transferts de technologies sur le long terme selon les bonnes pratiques internationales. Fondée en 2000, Inserm Transfert SA gère sous concession de service public l'intégralité de la valorisation et du transfert des connaissances issues des laboratoires de recherche de l'Inserm vers le monde industriel, de la déclaration d'invention au partenariat industriel et à la création d'entreprise. Inserm Transfert propose aussi ses services dans le montage et la gestion de projets nationaux, européens et internationaux, ainsi que l'accompagnement à la valorisation de la recherche clinique et des données/bases de données de santé et de cohortes. Dès 2009, Inserm Transfert et l'Inserm se sont dotés d'une capacité d'investissement pour financer la preuve de concept. En 2005 a été créé un fonds d'amorçage dédié aux sciences de la vie, Inserm Transfert Initiative. Depuis 2017, un parcours pré-entrepreneurial accompagne les scientifiques fondateurs dans leur projet de création d'entreprise. Pour en savoir plus : www.inserm-transfert.fr

PULSALYS, incubateur et accélérateur d'innovations Deep Tech de Lyon et Saint-Etienne, construit les produits et services innovants de demain, en transformant les découvertes scientifiques issues des laboratoires de l'Université de Lyon en opportunités économiques pour les entreprises et les startups. Créée en décembre 2013 dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) avec trois actionnaires publics (Université de Lyon, CNRS, Bpifrance) et membre du réseau SATT, PULSALYS est devenu en quelques années un acteur clé de l'attractivité et du développement économique du territoire de Lyon / Saint-Etienne. Pour en savoir plus : www.pulsalys.fr